

HERBICIDE MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}

GRANULES DISPERSABLES 75 %

POUR LA VENTE POUR L'UTILISATION SUR LE CANOLA (COLZA) ET LA MOUTARDE CONDIMENTAIRE (BRUNE ET ORIENTALE SEULEMENT) DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE; POUR VENTE POUR UTILISATION SUR LE CANOLA (COLZA) DANS LA VALLÉE DE L'OKANAGAN ET LA VALLÉE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, LE SUD DE L'ONTARIO, AU QUÉBEC ET DANS LES MARITIMES SEULEMENT; POUR VENTE POUR LA VENTE POUR L'UTILISATION SUR LA MOUTARDE ORIENTALE (TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE) DANS L'OUEST DU CANADA SEULEMENT. AUSSI POUR LA VENTE POUR L'UTILISATION SUR LE TOURNESOL, LE RUTABAGA LAURENTIEN ET LE BRASSICA CARINATA

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Éthametsulfuron méthyle 75 %

Avertissement, contient l'allergène sulphites.

N° D'HOMOLOGATION : 23569 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

CONTENU NET : 80-800 GRAMMES
(1-10 x 80 grammes pochettes hydrosolubles)

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement et du nettoyage.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'utiliser les toilettes.
- Prendre une douche immédiatement après l'usage.
- Laver les vêtements protecteurs avec du détergent et de l'eau chaude, séparément de la lessive domestique, avant de les remettre.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- Si ce produit est utilisé dans un mélange en réservoir, lire et observer le mode d'emploi de toutes les étiquettes incluant les taux, les restrictions et les limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange. Suivre les instructions les plus restrictives concernant les précautions et les équipements de protection personnelle pour le mélange, le chargement et l'application qui sont indiqués sur les étiquettes.
- Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pour l'utilisation d'un pulvérisateur à rampe d'aspersion.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques propices au ruissellement, il y a notamment les précipitations abondantes, une pente modérée à forte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols à texture fine, comme les sols argileux ou les sols compactés).

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes précipitations.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol a un pH >7 ou est perméable (p. ex. un sol sablonneux), ou encore lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, composer le **1-800-331-3148**.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des aliments pour les humains et des aliments pour les animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Conserver les pochettes hydrosolubles dans leur emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

HERBICIDE MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}

GRANULES DISPERSABLES 75 %

POUR LA VENTE POUR L'UTILISATION SUR LE CANOLA (COLZA) ET LA MOUTARDE CONDIMENTAIRE (BRUNE ET ORIENTALE SEULEMENT) DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE; POUR VENTE POUR UTILISATION SUR LE CANOLA (COLZA) DANS LA VALLÉE DE L'OKANAGAN ET LA VALLÉE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, LE SUD DE L'ONTARIO, AU QUÉBEC ET DANS LES MARITIMES SEULEMENT; POUR VENTE POUR LA VENTE POUR L'UTILISATION SUR LA MOUTARDE ORIENTALE (TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE) DANS L'OUEST DU CANADA SEULEMENT. AUSSI POUR LA VENTE POUR L'UTILISATION SUR LE TOURNESOL, LE RUTABAGA LAURENTIEN ET LE BRASSICA CARINATA

USAGE AGRICULTURE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Éthametsulfuron méthyle 75 %

Avertissement, contient l'allergène sulphites.

N° D'HOMOLOGATION : 23569 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES Pochettes hydrosolubles séparément.

CONTENU NET: 80-800 GRAMMES
(1-10 x 80 grammes pochettes hydrosolubles)

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement et du nettoyage.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'utiliser les toilettes.
- Prendre une douche immédiatement après l'usage.
- Laver les vêtements protecteurs avec du détergent et de l'eau chaude, séparément de la lessive domestique, avant de les remettre.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- Si ce produit est utilisé dans un mélange en réservoir, lire et observer le mode d'emploi de toutes les étiquettes incluant les taux, les restrictions et les limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange. Suivre les instructions les plus restrictives concernant les précautions et les équipements de protection personnelle pour le mélange, le chargement et l'application qui sont indiqués sur les étiquettes.
- Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pour l'utilisation d'un pulvérisateur à rampe d'aspersion.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, composer le **1-800-331-3148**.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Respecter les zones tampons indiquées dans le mode d'emploi.

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on ne respecte pas les règles suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'équipement sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le

produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. APPLIQUER UNIQUEMENT AU MOYEN DE MATÉRIEL TERRESTRE.

Nettoyer soigneusement le pulvérisateur après l'usage, car les résidus dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le canola (colza), la moutarde condimentaire brune et la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse).

HERBICIDE RÉSERVÉ À L'USAGE AGRICOLE SEULEMENT

Le fabricant n'a pas fait l'essai de tous les agents tensio-actifs existants en ce qui concerne la compatibilité, l'efficacité, les dommages à la culture ou les effets indésirables. Par conséquent, FMC ne recommande pas d'utiliser des agents tensio-actifs autres que ceux qui sont mentionnés sur l'étiquette et n'est pas responsable des conséquences que leur emploi pourrait entraîner.

AVANT D'UTILISER CET HERBICIDE, CONSULTER LA SECTION « DIRECTIVES CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES » DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques propices au ruissellement, il y a notamment les précipitations abondantes, une pente modérée à forte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols à texture fine, comme les sols argileux ou les sols compactés).

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes précipitations.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol a un pH >7 ou est perméable (p. ex. un sol sablonneux), ou encore lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} est recommandé pour les variétés de canola (colza) ensemencées au printemps, la moutarde condimentaire brune ainsi que la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse) cultivées au Canada.

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} est un herbicide sous forme de granules dispersables renfermant 75 % d'ingrédient actif contenus dans une pellicule hydrosoluble.

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} doit être mélangé avec de l'eau et un agent tensio-actif recommandé, puis pulvérisé à la volée de façon uniforme en vue de la suppression ou de la répression sélectives de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le canola (colza), la moutarde condimentaire brune et la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse). Ce produit est non corrosif, ininflammable, non volatil et n'exige pas d'être entreposé dans un endroit chauffé. Ne

pas faire paître le bétail dans le champ traité ni se servir des plants traités pour le fourrage dans les 60 jours suivant le traitement. Ne pas entreprendre la récolte moins de 60 jours après le traitement.

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} DOIT être appliqué avec un agent tensio-actif recommandé sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active, peu après la levée. Les agents tensio-actifs homologués pour cet emploi sont AG-SURF*, AGRAL* 90, CITOWETT* PLUS, CANPLUS*411, HI-MIX et MERGE*. La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} en maximalisant son absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact.

Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Les mauvaises herbes peuvent aussi réapparaître si la culture ne leur offre plus une concurrence assez forte à cause de la présence de plants chétifs et/ou d'une perte de vigueur.

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} peut être appliqué uniquement à l'aide de matériel terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de la présente étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} est un inhibiteur de l'enzyme ALS qui inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (décoloration) des mauvaises herbes qui meurent n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, des conditions de croissance et de l'uniformité de la pulvérisation.

MODE D'EMPLOI

- Ne pas retourner dans un champ traité dans les 12 heures suivant l'application.
- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones résidentielles ou d'activité humaine (maisons, chalets, écoles, aires de loisirs) est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, la température, l'équipement d'application et le réglage du pulvérisateur.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

- **NE PAS** appliquer par calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.
- **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Employer les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire au minimum la dérive hors du site de traitement, notamment aux chapitres des conditions météorologiques (direction du vent, vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (gouttelettes de taille grossière, réduction de la hauteur du pulvérisateur au-dessus du couvert végétal). Les préposés qui appliquent le produit doivent toutefois respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques vulnérables.
- La hauteur de la rampe doit être 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, grands pâturages libres, zone riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, étangs, fondières des Prairies, bourières, ruisseaux, marais, milieux humides et réservoirs) et des habitats estuariens ou marins vulnérables.

Les méthodes d'application suivantes n'exigent aucune zone tampon : pulvérisateur manuel ou portable et traitement localisé.

Méthode d'application	Culture	Région de production	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des:		
			Habitats aquatiques ayant une profondeur de:		Habitats terrestres
			Moins de 1m	Plus de 1m	
Pulvérisateur agricole*	Moutarde (brune condimentaire ou orientale du genre condimentaire et oléagineux)	Provinces des prairies et la région de la Rivière de la Paix en Colombie Britannique et dans l'Ouest du Canada	3	2	40
	Rutabaga des Laurentides	National	3	1	30
	Canola	Sud de l'Ontario, le Québec, les Maritimes (Nouveau-Brunswick, Île du Prince Édouard et Nouvelle-Écosse)	3	1	30
		Provinces des prairies et les régions de la Rivière de la Paix, la vallée de l'Okanagan et la vallée de Creston en Colombie Britannique	4	2	55
	Tournesol et <i>Brassica Carinata</i>	National	4	2	55

*Dans le cas d'une application au moyen d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran (voile, rideau) sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70%. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à moins de 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30%.

Si l'on utilise un mélange en cuve, il faut consulter l'étiquette des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles dont sont assortis les produits entrant dans la composition du mélange.

L'HERBICIDE MUSTER^{md} TOSS-N-GO^{md} UTILISÉ SEUL :

CANOLA (COLZA) ENSEMENCÉ AU PRINTEMPS

L'HERBICIDE MUSTER^{md} TOSS-N-GO^{md} + AGENT TENSIO-ACTIF NON IONIQUE (AG-SURF*, AGRAL* 90 OU CITOWETT* PLUS)

Appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 20 ou 30 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (se référer à la section « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de la présente étiquette). Pour obtenir le meilleur taux de suppression, appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} sur les mauvaises herbes cibles du stade du cotylédon à celui de la 6^e feuille; en ce qui concerne le tabouret des champs, suivre les recommandations s'appliquant à cette mauvaise herbe. On obtiendra de meilleurs résultats si l'on applique l'herbicide sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes qui sont encore en pleine croissance. Appliquer avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des jeunes pousses des mauvaises herbes cibles; en effet, il est essentiel de couvrir complètement celles-ci pour obtenir une bonne suppression. Dans le cas où la population des jeunes pousses de mauvaises herbes est très dense, il se peut que les pousses les plus grandes empêchent l'herbicide d'atteindre les plus petites, ce qui peut en réduire la suppression. Les mauvaises herbes qui apparaissent après l'application ne seront peut-être pas supprimées.

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} peut être appliqué sur le canola (colza) du stade de la 2^e feuille au début de la montée en graine.

20 g/ha	Mauvaises herbes supprimées Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières) Renouée scabre Ortie royale Moutarde des champs	Mauvaises herbes réprimées[†] Tabouret des champs
30 g/ha	Mauvaises herbes supprimées Mauvaises herbes supprimées au taux de 20 g/ha plus le tabouret des champs	Mauvaises herbes réprimées[†] Amarante à racine rouge

[†] La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

MOUTARDE CONDIMENTAIRE BRUNE ET MOUTARDE ORIENTALE (TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE)

L'HERBICIDE MUSTER^{md} TOSS-N-GO^{md} + AGENT TENSIO-ACTIF NON IONIQUE (AG-SURF*, AGRAL* 90 OU CITOWETT* PLUS)

Appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 20 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé à raison de 2,0 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (voir la section « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de la présente étiquette). Appliquer sur la moutarde condimentaire brune ou la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse) du stade de la 4^e feuille jusque vers la fin de la formation des rosettes, lorsque les mauvaises herbes cibles se trouvent entre les stades du cotylédon et de la 6^e feuille. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur la zone

principalement envahie par les mauvaises herbes qui sont encore en pleine croissance. Pour obtenir une bonne suppression, l'herbicide doit couvrir complètement les mauvaises herbes. Lorsque la population des jeunes pousses de mauvaises herbes est particulièrement dense, les pousses les plus grandes peuvent empêcher l'herbicide d'atteindre les plus petites, ce qui peut en réduire la suppression.

- Ne pas utiliser plus de 20 grammes par hectare pour la moutarde condimentaire brune et la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse), au risque d'endommager la culture.
- Ne pas utiliser pour les variétés de moutarde blanche.
- Ne pas appliquer conjointement avec d'autres pesticides.

20 g/ha	Mauvaises herbes supprimées Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières) Renouée scabre Ortie royale Moutarde des champs	Mauvaises herbes réprimées[†] Tabouret des champs
---------	--	--

[†] La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

NOTE:

S'il pleut peu après l'application la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant au moins 4 à 6 heures après le traitement pour permettre à l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée ou un temps frais ou couvert, peuvent augmenter le délai d'absorption.

Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières :

Tabouret des champs : Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} avec l'agent tensio-actif recommandé sur le tabouret des champs sorti de terre et en période de croissance active, soit aux stades de la 1^{re} à la 4^e feuille. S'assurer de couvrir complètement les pousses de mauvaises herbes.

POUR LA SUPPRESSION DE LA MOUTARDE DES CHAMPS DANS LE CANOLA ENSEMENCÉ AU PRINTEMPS (SUD DE L'ONTARIO)

L'HERBICIDE MUSTER^{md} TOSS-N-GO^{md} + AGENT TENSIO-ACTIF NON IONIQUE (AG-SURF*, AGRAL* 90 OU CITOWETT* PLUS)

Appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 15 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation. On ne doit utiliser ce taux d'application que dans le sud de l'Ontario. Appliquer sur la moutarde des champs, du stade du cotylédon à celui de la 6^e feuille et avant que la culture ne commence à monter en graine. Les terres traitées avec l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} ne doivent servir à aucune autre culture que le blé d'hiver au cours de la même année que le traitement que le soya ou les céréales de printemps l'année suivante.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE MUSTER^{md} TOSS-N-GO^{md}:

MÉLANGES EN RÉSERVOIR SUR LE CANOLA DE PRINTEMPS (PROVINCES DES PRAIRIES ET RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE)

L'HERBICIDE MUSTER^{md} TOSS-N-GO^{md} PLUS L'HERBICIDE POAST*

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles dans le canola (colza), appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} et l'Herbicide POAST* sous forme de mélange en réservoir.

Utiliser l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 20 ou 30 grammes par hectare, l'Herbicide POAST* à raison de 0,8 à 1,9 litres par hectare plus la quantité recommandée de l'adjuvant MERGE* comme le spécifie l'étiquette de l'Herbicide POAST*. Consulter l'étiquette de l'Herbicide POAST* pour connaître les restrictions d'emploi et les taux d'application désirés. Avec MERGE*, on n'a besoin d'aucun autre agent tensio-actif. Pour obtenir les meilleurs résultats, observer les restrictions relatives au moment de l'application et les recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières mentionnées sur chaque étiquette. Utilisé avec l'Herbicide POAST* et MERGE*, l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} supprimera le tabouret des champs au taux de 20 grammes par hectare.

L'HERBICIDE MUSTER^{md} TOSS-N-GO^{md} PLUS L'HERBICIDE ASSURE^{md} II

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans le canola (colza), appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} et l'Herbicide ASSURE^{md} II sous forme de mélange en réservoir. Utiliser l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 20 ou 30 grammes par hectare, l'Herbicide ASSURE^{md} II à raison de 0,38 - 0,5 litres par hectare plus CANPLUS* 411 ou MERGE* à raison de 5-10 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation ou SURE-MIX^{mc} à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation. Avec CANPLUS* 411, HI-MIX^{mc}, MERGE* ou SURE-MIX^{mc}, on n'a besoin d'aucun autre agent tensio-actif. Pour obtenir les meilleurs résultats, observer les restrictions relatives au moment de l'application et les recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières spécifiées sur chaque étiquette.

Consulter l'étiquette de l'Herbicide ASSURE^{md} II pour connaître les taux d'application désirés, les mauvaises herbes supprimées ainsi que les restrictions additionnelles concernant l'utilisation de l'Herbicide ASSURE^{md} II. Utilisé avec l'adjuvant HI-MIX^{mc}, MERGE* ou SURE-MIX^{mc} l'Herbicide ASSURE^{md} II, l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} supprimera le tabouret des champs au taux de 20 grammes par hectare.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR UTILISATION DANS LA MOUTARDE ORIENTALE (TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE) DANS L'OUEST DU CANADA :

L'HERBICIDE MUSTER^{md} TOSS-N-GO^{md} PLUS L'HERBICIDE ASSURE^{md} II

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles dans la moutarde orientale (types condimentaires et à graine oléagineuse), appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} et l'Herbicide ASSURE^{md} II sous forme de mélange en réservoir. Utiliser l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 20 grammes par hectare, plus l'herbicide ASSURE^{md} II à raison de 0,38 à 0,5 litres par hectare plus MERGE* à raison de 5-10 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation ou SURE-MIX^{mc} à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation. Avec MERGE* ou SURE-MIX^{mc}, on n'a besoin d'aucun autre agent tensio-actif. Pour obtenir les meilleurs résultats, observer les restrictions relatives au moment de l'application et les recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières spécifiées sur chaque étiquette. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide ASSURE^{md} II pour connaître les taux d'application désirés, les mauvaises herbes supprimées ainsi que les restrictions additionnelles concernant l'utilisation de l'Herbicide ASSURE^{md} II. Lorsque l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} est utilisé avec l'adjuvant MERGE* ou SURE-MIX^{mc} avec l'Herbicide ASSURE^{md} II, on supprimera le tabouret des champs au taux de 20 grammes par hectare.

- Ne pas utiliser pour les variétés de moutarde blanche.

Lorsqu'on emploie un mélange en réservoir, s'assurer de consulter les étiquettes de tous les produits d'association du mélange et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) de tous les produits impliqués dans le mélange.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Ne pas mélanger, charger ni appliquer le produit à moins de 15 mètres d'un puits quelconque, incluant les puits abandonnés et les puits de drainage.

1. Remplir le réservoir d'eau propre tout en faisant fonctionner l'agitateur. Utiliser un volume minimum de 100 litres par hectare.
2. Ajouter la quantité indiquée de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} tout en faisant fonctionner l'agitateur. Une agitation continue est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application.
3. Lorsque les particules de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} sont complètement en suspension, ajouter un agent tensio-actif non-ionique recommandé à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation. Il peut être nécessaire d'ajouter des agents antimousse.
4. MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE ASSURE^{md} II OU L'HERBICIDE POAST* : Si l'on mélange en réservoir de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} avec l'Herbicide ASSURE^{md} II ou l'Herbicide POAST*, s'assurer que les pochettes Toss-N-Go^{md} de MUSTER^{md} sont complètement dissoutes, puis ajouter la dose indiquée de l'Herbicide ASSURE^{md} II ou de l'Herbicide POAST* dans le réservoir en faisant fonctionner l'agitateur. Une fois l'herbicide totalement en suspension, ajouter LENTEMENT la quantité recommandée d'agent tensio-actif approprié: l'Herbicide ASSURE^{md} II avec CANPLUS* 411, MERGE* ou SURE-MIX™, l'Herbicide POAST* avec MERGE*. AUCUN AUTRE AGENT TENSIO-ACTIF N'EST REQUIS.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

Utiliser la préparation de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Si on laisse reposer la préparation dans le réservoir pendant un certain temps, bien l'agiter et s'assurer que le produit est totalement en suspension avant de recommencer les applications.

Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur. Ne mélanger que la quantité de produit nécessaire pour le traitement.

Au cours du traitement, effectuer des vérifications régulières du matériel de pulvérisation afin d'assurer une bonne application.

NOTE:

Ne pas mélanger les pochettes hydrosolubles avec des engrais liquides, des substances contenant du bore ou dégageant du chlore libre, car il se formerait des composés insolubles dans le réservoir.

- Placer l'emballage hydrosoluble intact directement dans la cuve du pulvérisateur. L'emballage hydrosoluble et le pesticide se dissolvent facilement dans l'eau.
- Veiller à ce que l'emballage hydrosoluble demeure sec avant l'utilisation. Ne pas manipuler l'emballage hydrosoluble les mains mouillées ou avec des gants mouillés; cela pourrait le briser. Retirer l'emballage hydrosoluble du suremballage seulement pour utilisation immédiate.
- Ne pas ouvrir l'emballage hydrosoluble ou tenter d'en retirer le contenu. Le contenu n'est pas conçu pour être remesuré ou divisé.
- Ne pas utiliser un emballage ouvert ou percé.
- Si l'emballage hydrosoluble est brisé ou moment où le suremballage est ouvert, éviter tout contact avec le produit et éviter de l'inhaler. Manipuler avec des gants résistant aux produits chimiques et éliminer l'emballage hydrosoluble brisé conformément aux instructions de la rubrique ÉLIMINATION.

DIRECTIONS D'APPLICATION:

Appliquer le mélange à pulvériser uniquement à l'aide de matériel terrestre, en utilisant un volume d'au moins 100 litres par hectare. Se servir d'un pulvérisateur correctement étalonné qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes cibles et un arrosage uniforme. Pour étalonner le pulvérisateur, n'utiliser que de l'eau propre et se tenir loin des puits ou de tout point d'eau. On recommande l'emploi de buses à jet plat en éventail. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (en métal ou en nylon). Une pression de pulvérisation de 210 - 275 kPa est recommandée.

Une agitation constante est nécessaire pour maintenir l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} en suspension. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter une application excessive d'herbicide sur la culture.

NOTE:

On doit prendre garde que le brouillard d'herbicide ne dérive vers d'autres plantes utiles ou des terres agricoles non destinées à être traitées.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Une fois terminé le traitement avec l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}, éliminer toute trace d'herbicide dans l'équipement de mélange et de pulvérisation afin d'éviter tout dommage ultérieur à des cultures sensibles autres que le canola (colza).

Suivre les instructions suivantes :

1. Vider le réservoir, rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}. Si nécessaire, répéter l'étape 1. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUIITS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION UTILE.**
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

MISE EN GARDE:

NE PAS utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. NE PAS nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

DIRECTIVES CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES:

Il importe de respecter un intervalle minimal entre la dernière application de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} et la date d'ensemencement de la culture suivante.

**INTERVALLE ENTRE LES CULTURES
(NOMBRE DE MOIS SUIVANT LE TRAITEMENT)**

10 mois	Blé de printemps, blé dur, orge, avoine, lin
22 mois	Canola, lentilles, pois, féverole, moutarde cultivée, luzerne, alpestris des Canaries, haricots secs, fêtuque, trèfle rouge

Pour toutes les autres cultures, il faut effectuer un test d'activité biologique au bout de 22 mois.

NOTE:

Chaque fois que l'on utilise l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} sur une terre qui a été traitée antérieurement avec les herbicides GLEAN^{md} ou ALLY^{md}, lire les directives concernant la rotation des cultures sur les deux étiquettes et observer l'étiquette spécifiant le plus long intervalle qui s'applique à la situation.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:

Choisir pour la ou les cultures qui vont faire l'objet du test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}. Il faut tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, le drainage et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables. Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semence et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} et dans les zones non traitées :

aspect général de la culture couleur et vigueur	développement du système racinaire rendement	taux de croissance
--	---	--------------------

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas entreprendre d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION:

- NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats aquatiques (tel que les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les cuvettes des prairies, les ruisseaux, les marécages, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés, et les terres humides).
- NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou les sources d'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination de déchets.
- NE PAS appliquer le produit quand il n'y a aucun mouvement d'air. Éviter l'application durant les périodes venteuses.
- Ne pas dépasser un total de 20 g par hectare par année sur la moutarde condimentaire brune ou la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse).
- Ne pas dépasser un total de 30 g par hectare par année sur le canola (colza).
- Éviter la pulvérisation excessive du produit ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune.
- Les variétés enregistrées de canola (colza), la moutarde condimentaire brune et la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse) ont montré une tolérance acceptable à

l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}. Consulter FMC à propos de la tolérance des cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées.

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des côteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Ne pas appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} sur le canola (colza) ou la moutarde condimentaire brune ou la moutarde orientale (types condimentaires et à graine oléagineuse) ou la *Brassica carinata* éprouvés par des conditions climatiques rigoureuses comme la sécheresse, les sols peu fertiles, salins ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes, car cela risque d'endommager la culture. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également causer des dommages à la culture.
- Ne pas appliquer sur le canola (colza) ou la moutarde condimentaire brune ou la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse) ou la *Brassica Carinata* contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées, afin de ne pas endommager le fourrage.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- De fortes précipitations survenant peu après l'application de l'herbicide peuvent entraîner des dommages visibles à la culture ainsi qu'une réduction de son rendement. Des facteurs tels que le manque de vigueur de la culture (plants chétifs), l'application du produit avant le stade de la 2^e feuille du canola ou de la 4^e feuille de la moutarde brune condimentaire brune et de la moutarde orientale (types condimentaire et à graine oléagineuse), un sol sableux ou pauvre en matières organiques peuvent accroître la gravité des dommages.
- On n'a pas déterminé l'effet additif des résidus de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} combinés à ceux de l'Herbicide ASSERT* dans une même terre. Comme on ne connaît pas les restrictions touchant la rotation des cultures ni les intervalles minimaux à respecter entre les cultures, les cultures subséquentes autres que le blé (à l'exception du blé dur) risquent d'être endommagées. Ainsi, dans toute terre destinée à être traitée avec l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} et qui a été ou sera traitée avec ASSERT* n'ensemencer que du blé (à l'exception du blé dur) après l'emploi de ces deux herbicides, à moins qu'un test d'activité biologique (voir la section « TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE » de la présente étiquette) ne démontre qu'on peut cultiver sans problèmes d'autres espèces.

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que FMC . et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). FMC elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir FMC responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

POUR USAGE SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA (COLZA) ENSEMENCÉES AU PRINTEMPS, AU QUÉBEC ET DANS LES MARITIMES (NOUVEAU-BRUNSWICK, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET NOUVELLE-ÉCOSSE) :

Pour la suppression en postlevée de la moutarde des champs dans le canola, appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 15 grammes par hectare avec un agent tensio-actif non ionique recommandé (AG-SURF*, AGRAL* 90 ou CITOWETT* PLUS) à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation OU un adjuvant recommandé (SURE-MIX^{mc}) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation. Pour obtenir le meilleur taux de suppression, appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} du stade du cotylédon à celui de la 6^e feuille de la moutarde des champs. On

obtiendra de meilleurs résultats si l'on applique l'herbicide sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes qui sont encore en pleine croissance. Appliquer avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des jeunes pousses des mauvaises herbes cibles. Les plants de moutarde des champs qui sortent de terre après l'application ne seront peut-être pas supprimés. L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} peut être appliqué sur le canola (colza) du stade de la 2^e feuille au début de la montée en graine.

Les champs qui ont été traités avec l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} ne doivent pas être réensemencés avec des cultures autres que le blé de printemps, l'orge ou l'avoine, suivant un intervalle de 10 mois, et le blé d'hiver, dans la même année.

Appliquer uniquement au moyen de matériel terrestre. Effectuer une seule application par saison de croissance. Ne pas entreprendre la récolte moins de 60 jours après le traitement.

Se référer aux sections pertinentes de la présente brochure pour obtenir plus de renseignements sur l'application et/ou les précautions relatives à l'utilisation.

VARIÉTÉS DE CANOLA (COLZA) ENSEMENCÉES AU PRINTEMPS, DANS LA VALLÉE DE L'OKANAGAN ET LA VALLÉE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE :

MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} + AGENT TENSIO-ACTIF (AG-SURF, AGRAL 90 OU CITOWETT PLUS)

Appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 20 ou 30 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé (AG-SURF, AGRAL 90 OU CITOWETT PLUS) à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (se référer à la section « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de la présente étiquette).

Pour obtenir le meilleur taux de suppression, appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} sur les mauvaises herbes cibles du stade du cotylédon à celui de la 6^e feuille; en ce qui concerne le tabouret des champs, suivre les recommandations s'appliquant à cette mauvaise herbe. On obtiendra de meilleurs résultats si l'on applique l'herbicide sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes qui sont encore en pleine croissance. Appliquer avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des jeunes pousses des mauvaises herbes cibles; en effet, il est essentiel de couvrir complètement celles-ci pour obtenir une bonne suppression. Dans le cas où la population des jeunes pousses de mauvaises herbes est très dense, il se peut que les pousses les plus grandes empêchent l'herbicide d'atteindre les plus petites, ce qui peut en réduire la suppression. Les mauvaises herbes qui apparaissent après l'application ne seront peut-être pas supprimées.

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} peut être appliqué sur le canola (colza) du stade de la 2^e feuille au début de la montée en graine.

20 g/ha -MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières)
Ortie royale Moutarde des champs

Renouée scabre

20 g/ha MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :*

Tabouret des champs

30 g/ha MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Mauvaises herbes supprimées au taux de 20 g/ha plus le tabouret des champs

30 g/ha MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :*

Amarante à racine rouge

* La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Appliquer uniquement au moyen de matériel terrestre. Effectuer une seule application par saison de croissance. Ne pas entreprendre la récolte moins de 60 jours après le traitement.

Se référer aux sections pertinentes de la présente brochure pour obtenir plus de renseignements sur l'application et les précautions à observer.

POUR USAGE SUR LE TOURNESOL

Pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes énumérées dans la section de l'étiquette intitulée «L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} utilisé seul», appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 20 à 30 grammes par hectare avec un agent tensio-actif non ionique recommandé (AG-SURF^{md}, AGRAL^{md} 90 ou CITOWETT^{md} PLUS) à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha

Pour obtenir le meilleur taux de suppression, appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} du stade de la plantule à celui de la 6e feuille des mauvaises herbes cibles, voir les recommandations spécifiques pour le tabouret des champs. On obtiendra de meilleurs résultats si l'on applique l'herbicide sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes qui sont encore en pleine croissance. Appliquer avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des jeunes pousses des mauvaises herbes cibles. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application ne seront peut-être pas supprimées. L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} peut être appliqué sur le tournesol ayant atteint la hauteur de 15 à 45 cm (stade de la 2^e à la 8^e feuille).

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin, car il n'existe pas suffisamment de données à l'appui de ces utilisations.

Les champs qui ont été traités avec l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} ne doivent pas être réensemencés avec des cultures autres que le blé de printemps, l'orge ou l'avoine, suivant un intervalle de 10 mois. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « INTERVALLE ENTRE LES CULTURES » pour les restrictions et les recommandations face aux cultures subséquentes.

Appliquer uniquement au moyen de matériel terrestre. Effectuer une seule application par saison de croissance. Ne pas entreprendre la récolte moins de 60 jours après le traitement.

Se référer aux sections pertinentes de la présente brochure pour obtenir plus de renseignements sur l'application et les précautions à observer.

POUR USAGE SUR LE RUTABAGA LAURENTIEN :

Pour la suppression en postlevée de la moutarde des champs, appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 15 grammes par hectare avec un agent tensio-actif non ionique recommandé (AG-SURF^{md}, AGRAL^{md} 90 ou CITOWETT^{md} PLUS) à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation OU un adjuvant recommandé (SURE-MIX^{mc}) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation.

Appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} du stade de la plantule à celui de la 6e feuille de la moutarde des champs. On obtiendra de meilleurs résultats si l'on applique l'herbicide sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes qui sont encore en pleine croissance. Appliquer avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des jeunes pousses des mauvaises herbes cibles. Les plants de moutarde des champs qui sortent de terre après l'application ne seront peut-être pas supprimés.

L'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} peut être appliqué en post-levée sur le rutabaga Laurentien avant le début de la montée en graine.

Appliquer uniquement au moyen de matériel terrestre. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Effectuer une seule application par saison de croissance. Ne pas entreprendre la récolte moins de 45 jours après le traitement.

Se référer à la section de l'étiquette intitulée « INTERVALLE ENTRE LES CULTURES » pour les restrictions et les recommandations face aux cultures subséquentes.

POUR USAGE SUR LE BRASSICA CARINATA

L'HERBICIDE MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} + AGENT TENSIO-ACTIF (AG-SURF, AGRAL 90 OU CITOWETT PLUS)

Appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} à raison de 20 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé à raison de 2,0 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (voir la section « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de la présente étiquette). Appliquer sur le Brassica Carinata du stade de la 4^e feuille jusque vers la fin de la formation des rosettes, lorsque les mauvaises herbes cibles se trouvent entre les stades du cotylédon et de la 6^e feuille. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes qui sont encore en pleine croissance. Pour obtenir une bonne suppression, l'herbicide doit couvrir complètement les mauvaises herbes. Lorsque la population des jeunes pousses de mauvaises herbes est particulièrement dense, les pousses les plus grandes peuvent empêcher l'herbicide d'atteindre les plus petites, ce qui peut en réduire la suppression. Ne pas utiliser plus de 20 grammes par hectare pour le Brassica Carinata au risque d'endommager la culture.

20 g/ha	Mauvaises herbes supprimées Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières) Renouée scabre Ortie royale Moutarde des champs	Mauvaises herbes réprimées[†] Tabouret des champs
---------	--	--

* La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

NOTE:

S'il pleut peu après l'application la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant au moins 4 à 6 heures après le traitement pour permettre à l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée ou un temps frais ou couvert, peuvent augmenter le délai d'absorption.

Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières :

Tabouret des champs : Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} avec l'agent tensio-actif recommandé sur le tabouret des champs sorti de terre et en période de croissance active, soit aux stades de la 1^{re} à la 4^e feuille. S'assurer de couvrir complètement les pousses de mauvaises herbes.

Se référer aux sections pertinentes de la présente brochure pour obtenir plus de renseignements sur l'application et les précautions à observer.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide

MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md} du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC au 1-833-362-7722.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des aliments pour les humains et des aliments pour animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Conserver les pochettes hydrosolubles dans leur emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

MUSTER et Toss-N-Go est Marques déposées/de commerce de FMC Corporation. * Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

<<water soluble bag>>

HERBICIDE MUSTER^{md} Toss-N-Go^{md}

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONSULTER LE MODE D'EMPLOI DE LA BROCHURE POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS
COMPLETS SUR LES PRÉCAUTIONS À OBSERVER

PRINCIPE ACTIF: éthametsulfuron méthyle 75 %

GRANULES DISPERSABLES

Avertissement, contient l'allergène sulphites.

CONTENU NET: 80 GRAMMES